

Motion adoptée par les Maîtres d'Accueil Temporaire
réunis le 29 janvier 2025 à Tarbes
en réunion d'information syndicale

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation continue de la charge de travail liée à l'accueil de nos futurs collègues, tandis que notre rémunération, de plus en plus réduite, met parfois jusqu'à 2 ans à être intégrée à notre paie.

Cette année, la coupe est pleine !

Nous estimons que notre expertise en tant que MAT, ainsi que notre rôle de professeur des écoles sur le terrain, qui accepte d'ouvrir sa classe et de partager son expérience, constitue une richesse que nous souhaitons mettre au service de nos futurs collègues. Cependant, à la lecture de la note de service du 24/06/2024, il apparaît que l'administration attribue une valeur avant tout à l'étudiant et non pas aux experts que nous sommes. Cette absence de reconnaissance de notre valeur entraîne une perte de sens de notre accueil et nous incite à refuser de nouvelles missions qui pourraient nous être proposées.

Par ailleurs, l'absence de retour ou de suivi concernant notre travail avec les étudiants empêche toute évaluation constructive de notre rôle d'accompagnant. Cette situation, combinée à un manque de reconnaissance de notre expertise et de notre professionnalisme nous a conduits à nous regrouper pour faire entendre notre voix.

Nous revendiquons une reconnaissance claire de notre expertise, notamment en recevant des informations détaillées sur les attentes spécifiques des MAT dans l'accompagnement des stagiaires, en fonction de leur niveau (M1, M2) et des modalités de stage (stage filé, stage massé). Nous demandons également un suivi systématique des stages, afin de pouvoir exprimer notre avis sur le travail réalisé avec les étudiants.

Nous revendiquons une valorisation adéquate de notre implication en augmentant notre rémunération à hauteur de celle des tuteurs, soit 800€ par stage, pour la préparation, l'accompagnement et le retour réflexif que nous réalisons.

Nous exigeons la mise en place d'une lettre de mission précise, clarifiant les conditions d'exercice de notre rôle de MAT : missions, nombre d'étudiants, durée des stages et rémunération. Cela nous permettrait d'accepter cette mission en toute connaissance de cause.

Motion adoptée à l'unanimité